



TIEFFENBACH

Informations Communales

N°62 Janvier 2015

Accès handicapés



La loi sur l'égalité des chances de 2005, prévoyait que tous les lieux accueillant du public (boutiques, écoles, transport, services publics...), se mettent aux normes d'accessibilités pour les handicapés dans les 10 ans. La commune tenait donc à se mettre en règle même si entre temps un délai supplémentaire a été accordé par l'état.

En début d'année un dossier a été déposé pour aménager une rampe d'accès à la mairie et à l'école. Les travaux ont débuté il y a quelques semaines et sont sur le point de s'achever. Une double rampe a été rajoutée sur le côté de la mairie. L'escalier de la mairie a dû être détruit et reconstruit. Le montant des travaux de 35000€ a été en grande partie subventionné par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Au printemps il restera à planter quelques arbustes pour égayer ce rajout au bâtiment municipal.

Dépôt pour végétaux

L'ancienne décharge est fermée jusqu'au mois d'avril. Elle rouvrira ensuite les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 16h30 à 17h30 pour y déposer les déchets verts et les terres végétales. Un membre du conseil municipal est présent à ces horaires.

Remembrement

Les travaux connexes (chemins, fossés) ont été réalisés en grande partie. Ainsi le chemin au-dessus de la Stey a été entièrement refait avec un tapis en macadam jusqu'en haut de la côte. De même, le chemin entre Struth et Tieffenbach a été refait. Il reste environ 200m à réaliser vers le Hansmannshoft. Les chemins côté Weislingen seront faits cet hiver. Au printemps une bande de 200m sur 5m de large sera plantée avec arbres et arbustes le long du chemin vers le Hansmannshoft. Il y aura aussi la possibilité, pour les privés intéressés, d'acheter des arbres fruitiers hautes tiges à moitié prix pour être plantés sur les terrains compris dans le périmètre du remembrement. C'est aussi en 2015 que l'association foncière va fixer le prix de la taxe pour chemins qui sera à payer par les propriétaires des terrains remembrés. Cette taxe est à prendre en charge par l'agriculteur qui loue vos terres à partir de 2015.

Elections en mars

Les 22 et 29 mars auront lieu les élections des Conseillers Départementaux (ex Conseillers Généraux). Vous le savez, les cantons ont été remodelés. Notre nouveau canton comprendra les anciens cantons de Sarre-Union, Drulingen, La Petite Pierre et la moitié du canton de Bouxwiller. Le chef-lieu du nouveau canton sera Ingwiller. Il faudra voter pour un couple (un homme-une femme) de conseillers qui représenteront ce territoire au Conseil Général du Bas-Rhin. Notre Conseillère Générale actuelle, Louise Richert, a décidé de ne plus se représenter. Je voudrais en profiter pour la remercier pour le travail effectué dans un poste qu'elle a dû occuper de façon inattendue suite au décès de Gaston Dann.

Collectes OM 2015

Vous trouverez joint à ce bulletin le calendrier 2015. Notez dès à présent les dates avec les jours de rattrapages des jours fériés et de la semaine de Noël. Bonne nouvelle : les tarifs pour 2015 restent inchangés !

Columbarium

Le conseil municipal a décidé de mettre en place un columbarium au cimetière. Après visite sur place, le conseil a décidé de le mettre à l'entrée du cimetière, à gauche, le long du mur d'enceinte. Il s'agit d'un columbarium pour six familles. Mais avant de pouvoir construire ce dernier, nous devons d'abord faire rénover le mur et la fontaine qui se trouvent à cet endroit. De même, l'emplacement pour les déchets verts sera déplacé. Ces travaux sont prévus au cours des prochains mois.

Location de la chasse

La commune a loué la chasse au locataire actuel M. Jaming Jean Pierre de Weislingen avec une convention de gré à gré. Le prix est resté inchangé à savoir 4150 € par an. Plus de 2/3 des propriétaires ayant décidé de céder le produit de la chasse à la commune celui-ci sera intégré dans le budget de la commune.

Fête de Noël

Précisions : Nous avons porté l'âge des invités de 60 à 65 ans comme de nombreuses communes. Les personnes entre 61 et 64 ans, qui étaient invitées cette année, continueront à l'être comme auparavant.

Travaux de sécurité



Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement ? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Grâce à la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, Ambre, Justine, Marie et Benjamin, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer. Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande de subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre indépendance. En effet, ils pourront vous renseigner et éventuellement engager la démarche pour obtenir les aides financières pour les travaux nécessaires (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc...)

De plus, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par téléphone ou également les rencontrer lors de réunions publiques. Disponibles, mobiles et à l'écoute de vos besoins, ils seront là pour vous apporter un meilleur confort dans vos logements.

Contacts :

Conseil Général du Bas-Rhin

Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable

- logement@cg67.fr

- ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine

03.88.76.63.35 justine.elusue@cg67.fr

marie.ziegler@cg67.fr

Bonnes Fêtes

Au nom des adjoints, du conseil municipal et du personnel communal, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente à vous et à vos proches nos vœux de bonheur de santé et de prospérité pour 2015.

Le Maire

Roland Letscher